Zeitschrift: Revue historique vaudoise

Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Band: 17 (1909)

Heft: 1

Artikel: Relations des seigneurs de Colombier avec l'abbaye de Montheron : leur généalogie et leurs tombeaux

Autor: Dupraz, E.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-16620

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

17me année. N° 1 Janvier 1909.

REVUE
HISTORIQUE VAUDOISE

RELATIONS DES SEIGNEURS DE COLOMBIER AVEC L'ABBAYE DE MONTHERON

LEUR GÉNÉALOGIE ET LEURS TOMBEAUX[1]

L'abbaye de Montheron ou de Théla, de l'ordre de Cîteaux, fut fondée en 1135, grâce à la protection et aux dons de l'évêque de Lausanne, Gui de Merlen. Dès son origine, elle reçut des donations des comtes de Genevois, de Gruyères, de Neuchâtel, des seigneurs de Grandson, de Blonay, d'Estavayer, d'Aubonne, de Belmont, de Faucigny, de Forel et de Saint-Martin. Mais parmi ces bienfaiteurs des premiers temps et de plus tard, il faut surtout citer les seigneurs de Goumoens : c'est pourquoi ils furent choisis pour les avoués et protecteurs du couvent. La famille de Goumoens eut même sa sépulture dans l'église abbatiale, sous le grand autel du chœur. Dans son testament du 18 septembre 1360, Antoine, seigneur de Goumoens-le-Jux, déclare que son corps sera transporté et inhumé dans l'abbaye de Théla et que, lors de ses funérailles, on donnera au couvent le meilleur de ses chevaux avec ses armes[2].

Selon la coutume de l'époque, où l'on enviait surtout la

[1] Etude historique présentée à la réunion de la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie, à Lausanne, le 8 avril 1908.

[2] Répertoire de Montheron. N° 96.

faveur d'être enseveli dans l'enceinte des églises et des cloîtres, le Cartulaire de Montheron signale plusieurs autres sépultures de divers seigneurs ou particuliers, bienfaiteurs de l'abbaye.

Malgré les dons qui accueillirent, à sa naissance, ce nouveau couvent cistercien, ses religieux se trouvèrent, surtout au début du XIIIe siècle, dans une indigence très grande. Le sol était peu productif, les récoltes ne répondaient pas aux durs labeurs des moines. Ils furent contraints à quêter dans les églises et jusque dans les demeures des particuliers. Le Chapitre général de Cîteaux, en 1207, dut s'occuper de cette triste situation ; il ordonna à l'abbé de Bellevaux de pourvoir aux besoins les plus urgents, sinon la misère forcerait les pauvres moines de Montheron à quitter leurs demeures. La même ordonnance fut renouvelée dans le Chapitre général de 1211 [1].

Des donations et autres secours durent être apportés, car la maison continua sa paisible existence sur les bords du Talent. Parmi ces nouveaux bienfaiteurs qui apparaissent vers le milieu du XIIIe siècle, se trouvait une famille qui allait occuper un rang considérable dans le Pays de Vaud : elle s'appelait primitivement les *nobles ou donzels de Villars-le-Terroir*, souche première de l'illustre maison des *de Colombier*.

Le Dictionnaire historique du Canton de Vaud n'a parlé qu'incidemment ici et là des nobles de Villars-le-Terroir.

Le premier, dont l'histoire donne le nom, est *Pierre*. On peut croire qu'il fut déjà un des bienfaiteurs de l'abbaye de Montheron, car, en 1262, le lundi avant le dimanche des Rameaux, une sentence de l'official de Lausanne déboute

[1] Dict. hist. du canton de Vaud, Martignier Voir art. *Montheron*. — *Bellevaux* était une des quatre *filles* de l'abbaye de *Cîteaux*, qui concoururent avec leur *mère* à répandre cet ordre dans toute l'Europe.

L'abbaye de Bellevaux fut fondée en 1119 par Anseric, archevêque de Besançon. Bellevaux est en France dans le département de la Haute-Saône.

noble Ambroisie, veuve de Pierre de Villars, donzel, de ses prétentions sur les dîmes, les terrages, les bois, les prés, les champs du territoire de Montendrey, près de Villars-le-Terroir, biens qui sont déclarés la propriété du couvent de Montheron [1].

Pierre, qui ne vivait plus en 1262, eut cinq fils: Girard, Pierre, Henri, Guillaume et Otton. Ce dernier devint prieur de l'abbaye de Montheron. Dans la liste de ses trente-trois abbés connus, dressée par Frédéric de Gingins, il est désigné sous le nom d'Otton Ier, de 1300 à 1310.

En décembre 1281, avait lieu une convention entre l'abbaye de Théla d'une part, et *Girard*, Pierre, Henri, Guillaume et Otton de Villars-le-Terroir, Perrette, femme de Girard, et ses enfants, d'autre part, au sujet de la moitié du bois de Montendrey. Ceux-ci cédaient à l'abbaye une portion de ce bois et reconnaissaient tenir le surplus en fief du couvent et sous la cense annuelle de deux muids de froment [2].

Girard fut probablement l'aîné des cinq fils de noble Pierre, donzel de Villars-le-Terroir. L'année de son décès n'est pas connue, mais il mourut avec le titre de *seigneur de Colombier* et par conséquent avec la possession de cet ancien fisc des rois de Bourgogne [3].

Comment les nobles ou donzels de Villars-le-Terroir, d'un

[1] Rép de Month. N° 849. A l'article *Montendrey*, le Dictionnaire hist. du canton de Vaud dit que Montendrey, terra sancti andree, fut donné déjà en 1177 à l'abbaye de Théla par les nobles de Villars-le-Terroir.

Le répertoire de Montheron ne contient aucun acte faisant mention de cette donation des nobles de Villars en 1177, mais une bulle du pape Alexandre III du mois d'avril de la même année confirme les donations déjà faites au couvent de Montheron et parmi celles-ci se trouve la *terre de Saint-André,* nommée l'avant-dernière.

[2] Répertoire de Montheron. N° 851.

[3] Colombier reste célèbre dans les annales de la Suisse romande; cette localité a eu l'honneur d'accueillir la reine Berthe, veuve du roi Rodolphe, venant y célébrer son mariage, le 12 décembre 938, avec Hugues, roi d'Italie. En même temps, sa fille Adélaïde y contractait ses fiançailles avec Lothaire, fils du roi Hugues

rang inférieur, ne possédant pas de seigneurie, sont-ils devenus seigneurs de Colombier? L. de Charrière répond que « l'exercice de la juridiction à Colombier, la màison forte de ce lieu avec des hommes, des hommages, des biens et des revenus, formant une appartenance du château de Vullierens, se trouvaient dans les mains des nobles de Colombier, sans que l'on sache à quel titre ils en étaient devenus possesseurs [1]. Colombier dépendait de la seigneurie de Vullierens ; il est donc probable que le seigneur de Vullierens donna en fief à un des nobles de Villars la terre de Colombier, dont il devint ainsi le seigneur.

Nous avons dit que Girard eut déjà le titre de seigneur de Colombier. Dans une des nombreuses pièces du *Répertoire* de Montheron il porte, en effet, ce nom, comme on le verra plus loin. Cet important document qui va nous fournir la plupart des renseignements de cette étude y est classé sous le n° 121 [2]. Il a été rédigé en latin, au commencement du XVIe siècle, par un moine de l'abbaye de Montheron, qui s'est appliqué, sur le vu surtout des testaments, d'indiquer la succession des seigneurs de Colombier, leurs diverses donations à son couvent et quelques-uns de leurs tombeaux. Nous en donnerons un ample résumé.

Le moine écrivain ou historien débute par la parole d'un psaume : « Toutes les générations, ô Seigneur, loueront vos œuvres [3] », puis il ajoute : « Pour celles qui s'opèrent dans le monde, l'oubli rapace les dévore, c'est pourquoi il a le souci de décrire ce que les nobles de Colombier ont fait pour le culte divin dans ce monastère, où ils sont ensevelis. »

[1] Mém. et Doc., S. R. T. XV, 677.

[2] Les documents qui concernent l'abbaye de Montheron sont très nombreux. Le *Répertoire* de Montheron aux archives communales de Lausanne renferme plus de onze cents pièces. Il serait bien à désirer qu'un de nos historiens en entreprenne l'étude, que publierait certainement une de nos sociétés d'histoire.

[3] Ps. 144, v. 4

Voulant, dit-il, commencer par l'origine, il déclare que primitivement les nobles de Colombier eurent une sépulture honorable dans le couvent de Bonmont, auquel ils accordèrent de nombreux biens et des revenus importants sur leurs propriétés de Colombier et d'autres lieux[1]. Il rappelle, sans indiquer la date, une convention qui fut passée entre l'abbé et les moines de Bonmont, au diocèse de Genève, et entre le prieur et les religieux de l'insigne monastère de Romainmôtier, au diocèse de Lausanne. Il fut donc conclu, dit-il, que tout ce que le couvent de Bonmont avait dans les limites du diocèse de Lausanne, même la présentation de l'église de Colombier, était et appartenait de plein droit à celui de Romainmôtier et tout ce qui, dans le diocèse de Genève, appartenait au monastère de Romainmôtier était remis pour demeurer entre les mains de celui de Bonmont.

Ici, notre chroniqueur commence la généalogie des de Colombier.

Il est arrivé que l'un de ces nobles de Colombier, dont je n'ai pu encore trouver le nom, dit-il, s'est marié avec une femme noble de la maison de Goumoens. Par égard pour elle, il a changé le lieu de sépulture de sa famille et a choisi son tombeau dans ce couvent de Montheron. Après un long espace de temps, à ce de Colombier, dont le nom lui est inconnu, a succédé un des dits nobles de Colombier, appelé François, fils de *noble Girard de Colombier de Villars-le-Terriouz*[2].

[1] Sepulturam non vulgarem habuerunt, ipsique monasterio bona plurima... contulerunt.

[2] Nous ferons d'abord remarquer que cette antiquité des nobles de Colombier ou cette longue succession d'ancêtres jusqu'à François, fils de Girard, selon l'écrit du moine de Théla, ne concorde pas avec ce que nous avons dit précédemment, car il est certain que la souche des Colombier est la famille des nobles de Villars-le-Terroir. Des documents authentiques le prouvent. Cette ancienneté peut s'expliquer par l'existence d'une autre famille antérieure, portant le nom de la terre de Colombier et qui se serait éteinte au commencement du XIIIe siècle. En effet, on trouve, en 1222, un André de Colombier. — Voir L. de Char-

François de Colombier tenait du monastère de Montheron la grange de Montendrey, pour laquelle il payait deux muids de froment et quatre livres de cire[1]. Avec le consentement de son frère Jacques, il reçut la même propriété en fief de l'autre de ses frères, Otton, abbé de Montheron, et des religieux du couvent, comme en fait foi un acte du 11 février 1300. François de Colombier eut pour fils *Humbert* de Colombier, seigneur de Vullierens, surnommé le bon et gros bailli.

Ce qui précède ne concorde pas avec la généalogie des Colombier, admise jusqu'ici par les historiens. Selon ceux-ci, François eut pour fils *Guillaume*, de qui serait né *Humbert*. Citons en premier lieu celui qui, par une demi-affirmation, a conduit les autres à une certitude. Dans son ouvrage déjà cité, les *Fiefs nobles de Cossonay*, page 614, L. de Charrière dit d'abord sans restriction : « Humbert de Colombier, *fils de Guillaume* », puis à la page 678, il a un doute : « Guillaume de Colombier, fils, dit-il, *selon toute apparence*, du donzel François, épousa Guillemette, fille et héritière du chevalier Pierre de Duin, seigneur de Vullierens. » Martignier, dans le *Dictionnaire historique* du Canton de Vaud, et M. Albert de Montet, dans son *Dictionnaire biographique*, n'ont pas d'hésitation : le fils de François de Colombier était, selon eux, Guillaume père de Humbert de Colombier, seigneur de Vullierens.

A cause de la valeur des documents, en général des testaments ou des actes notariés, sur lesquels s'appuie le moine de Montheron, son témoignage semble mériter pleine créance. L. de Charrière reproduit par les autres, a dû être induit en

rière, Fiefs nobles, p. 678, note. Les nobles de Villars seraient ainsi les successeurs d'une première famille de Colombier, mais non les descendants.

[1] *Montendrey,* terra sancti andree, domaine situé près de Villars-le-Terroir et sur son territoire, entre cette localité et Sugnens.

erreur par le nom d'un autre Guillaume de Colombier, également seigneur de Vullierens et bailli de Vaud au xve siècle, dont il sera question plus loin. Quant à Guillemette de Duin, la riche et noble héritière de Pierre de Duin, par qui la seigneurie de Vullierens a passé dans la famille des de Colombier, elle a été probablement une des femmes de Humbert de Colombier, marié trois fois. Par elle, il fut le premier de sa famille qui ait été seigneur de Vullierens [1].

Humbert de Colombier fut, au xive siècle, un des personnages illustres du Pays de Vaud. Il eut la confiance de son souverain, car il revêtit sept fois les hautes fonctions de bailli de Vaud. Son administration dut être douce et pleine de bienveillance: il mérita d'être surnommé le *Bon Bailli*. Bon de cœur, mais gros de corps, puisqu'il fut encore appelé le *Gros Bailli*. Le moine de Montheron dit que « ce fut grâce à lui que la ville de Sion fut prise et vaincue [2]». Il veut rappeler le fameux siège de la capitale valaisanne pendant l'été de 1384. Amédée VII, surnommé le Comte Rouge, entouré de nombreuses troupes, où brillait au premier rang la fleur de la noblesse romande, avait ordonné un assaut général. Sion résistait avec vaillance. « On était au soir, dit Verdeil, et le combat durait depuis le matin; enfin, on parlait de sonner la retraite. Alors Humbert de Colombier, bailli de Vaud, craignant que le découragement ne vînt à gagner, pique des deux et court vers ses Vaudois et les sergents de Fribourg, criant que d'Andelot a pénétré dans la ville, et que s'ils ne se hâtent, ils n'auront aucune part au butin. Aussitôt les Vaudois et les Fribourgeois s'élancent sur les murailles, et la

[1] Une des femmes de Humbert de Colombier fut Jeannette, fille de Richard, coseigneur de Saint-Martin du Chêne.

[2] Iste Franciscus genuit dominum humbertum de collomberio militem dominum de Vullierens et balivumvuadi, qui cognominatus est bonus et grossus ballivus cujus medio civitas sedunensis fuit per illustrem comitemsabaudice capta et devicta.

ville et les châteaux tombent au pouvoir d'Amédée. Sion fut mise au pillage et livrée aux flammes [1]. »

Humbert de Colombier avait fait son testament l'année précédente, le 6 mai 1383 [2]. Certains détails méritent d'être relevés. Il choisit sa sépulture dans l'église cistercienne de Théla, devant l'autel de Saint Barthelémy, où il veut reposer avec ses trois épouses. Il institue à parts égales ses trois fils, François, Henri et Humbert, ses héritiers universels. Si ceux-ci meurent sans enfants légitimes, l'héritage en entier sera partagé entre ses deux filles, Marguerite et Isabelle. A défaut de postérité légitime chez ces dernières, son héritier devait être son neveu Louis de Bière. Si pareil malheur atteint aussi cette famille, il reste encore un espoir : il a un bâtard. Ce cher fils *Rolet* sera l'héritier direct. Il semble que le bon bailli de Vaud devait être enfin rassuré, et que sa prévoyance avait atteint l'extrême limite ; mais non, car si, par une fatalité qu'il redoute encore, cette tige, qui s'est élevée à côté de la souche, reste inféconde, la succession de ses biens passera, à parts égales, à ses trois neveux, les deux frères Girard et Amédée de Rossillion, seigneurs d'Allaman, et Amédée de Villars [3].

(*A suivre.*) E. Dupraz.

[1] *Verdeil.* Hist. du canton de Vaud, T. I, p. 204.

[2] Testament de Humbert de Colombier, Rép. de Month. N° 110.

[3] Il s'ensuit que la famille des nobles de Villars-le-Terroir existait encore en 1383 et même en 1385 car en cette dernière année un accensement du mas de Montendrey était fait par Amédée de Villars donzel, au nom de François et Henri de Colombier donzels, fils de feu Humbert de Colombier, chevalier seigneur de Vullierens, à Thomas Séchaud et Perrod Coquerant de Sugnens. (Rép. de Month. N° 966).